MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE ARRONDISSEMENT : Mende CANTON : Aumont-Aubrac Envoyé en préfecture le 28/02/2024 Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le



Nombre

de conseillers en exercice de présents

de votants

7 7

N° 2/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/02/2024

OBJET: CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL A MARCHASTEL

L'an deux mille vingt-quatre et vingt-huit février à 14 H00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

<u>Étaient présents</u>: Mme Josyane PAGES, Mrs Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Mme Valérie CHAYLA

Etaient absents:

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 29 mai 2023 pour les travaux de création d'un garage communal à MARCHASTEL. Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'entreprises pour les 4 lots de travaux.

Il expose les principales étapes de la consultation, et notamment la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 29 mai 2023 au journal d'annonces légales « la lozère nouvelle » ainsi que sur le profil acheteur avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le site e-marchéspublics.com

Il précise que la remise était fixée au 28 juin 2023 à 12 heures.

Il a été procédé à l'ouverture des plis reçus le 28 juin 2023 à 12 h.

L'analyse des offres a été faite par la maitrise d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de la consultation, à savoir : 40% pour le prix, 60 % pour la valeur technique de l'offre.

0 offre a été reçue pour le lot n°1 et pour le lot n°2.

1 offre a été reçue pour le lot n°3

1 offre a été reçue pour le lot n°4

Pour le lot électricité, le devis proposé était 67% plus cher que l'estimation, un autre devis a été demandé

Des devis ont été demandés en direct pour les lots 1 et 2

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer s regard des avis émis par la commission d'appel d'offre.

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le



ID: 048-214800914-20240228-02_2024-DE

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal

Délibère et décide à l'unanimité de confirmer les choix de la commission d'appel d'offre :

- Attribuer le marché relatif au :
- LOT 01 GROS-ŒUVRE MAÇONNERIES VRD ESPACES EXTÉRIEURS à l'entreprise DELORT, pour un montant de 52 378.53 € H.T, comme proposé par le rapport d'analyse du cabinet de Maitrise d'œuvre.
- LOT 02 CHARPENTE BOIS FERMETURE à l'entreprise Menuisiers de l'Aubrac pour un montant de 14 292.80 € H.T.
- LOT 03 COUVERTURE ZINC à l'entreprise Eric PELAT pour un montant de 14 232.45 $\,$ € H.T
- -LOT 04 ÉLECTRICITÉ à l'entreprise David FRETIGNY pour un montant de 2879.01 € H.T.
- Notifier le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenues,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents Fait à MARCHASTEL le 28/02/2024

Le Maire

